

COMMUNE DE SEPMEs**Place de l'Église**

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-09-06

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy,

Arrivée de M.BARILLET Gaby à 20h47

Arrivée de M.CHOLLET Yohan à 21h48

Absents:

M.DENIS Jason ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire

Mme VERNAT Virginie

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ...	12
Nombre de présents :	9
Nombre de votants :	10
Date de convocation : 30 octobre 2023	

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE**
LIEU-DIT « LES HERAULTS »

Madame le Maire expose

Un projet agrivoltaïque est étudié au lieu-dit « Les Héraults » sur un élevage caprin. TotalEnergies, porteur du projet, a fait une présentation aux membres du Conseil Municipal le 11 septembre 2023, et à la population via une permanence publique le 26 septembre 2023.

Cette zone de 22 HA 15 serait aménagée de rangées de panneaux espacées de 6 mètres, destinées au pâturage des chèvres. La puissance de l'installation prévue est de 20 MW.

Une enquête publique d'une durée d'un mois sera menée au cours du premier semestre 2024.

Madame le Maire propose d'émettre un avis de principe sur le projet agrivoltaïque présenté.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour, et 3 abstentions (M.BARILLET Gaby, M.RAGUIN Charles et M.LABARRE Thomas) :

EMET un avis de principe favorable au projet agrivoltaïque présenté, développé au lieu-dit « Les Héraults »

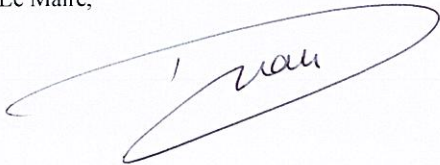
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Dominique CATHELIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 17 novembre 2023 et publié le 17 novembre 2023

À SEPMEs, 17 novembre 2023
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU

